

Jeudi 10 octobre 2024

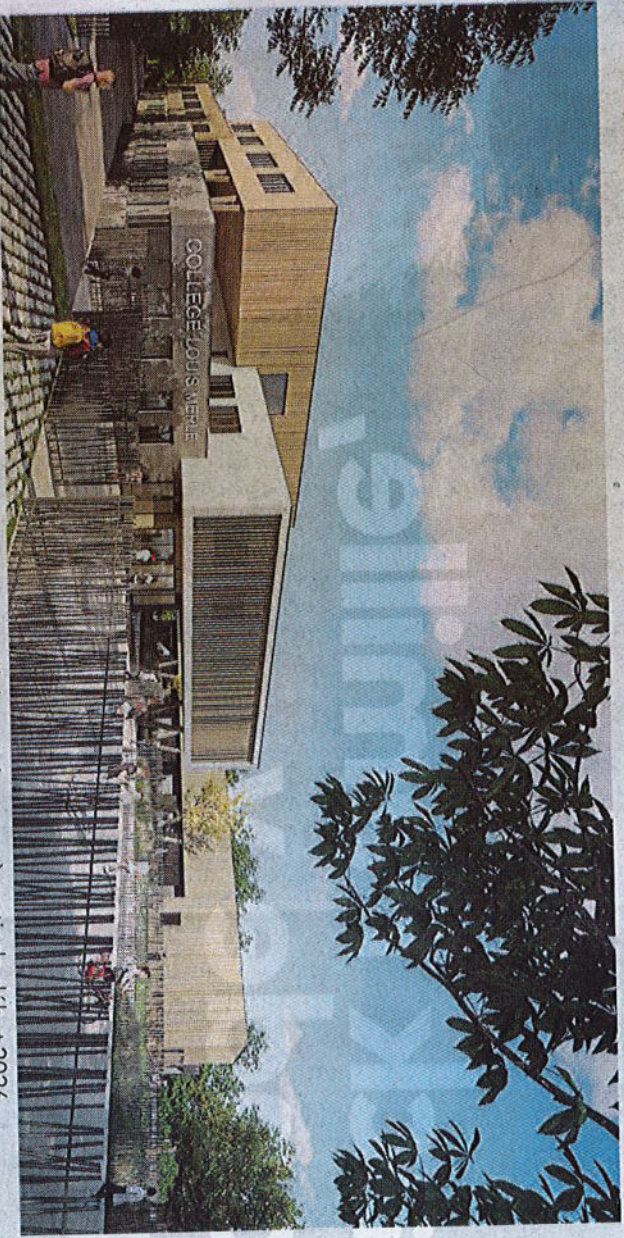
DEUX-SÈVRES

« Un signal fort à la ruralité »

Les esquisses du futur collège Louis-Merle de Secondigny ont été dévoilées hier. L'établissement devrait accueillir ses premiers élèves dans environ trois ans.

On ne construit pas un collège si fréquemment en Deux-Sèvres. Le dernier en date, Jules-Superviel le à Bressuire, a été mis en service en 2019 après quatre décennies de disette dans le département. C'est dire la forte symbolique que revêt la création d'un nouvel établissement, à Secondigny.

La configuration du futur collège public Louis-Merle, qui verra le jour à proximité de l'actuel, est désormais connue. L'agence Pelleau et associés, de Vendée, a été retenue durant l'été à l'issue d'un concours d'architectes destiné à donner naissance à ce bâtiment de 6 260 m². La présentation publique des esquisses de cette première construction issue du Plan collège 2050 s'est déroulée hier en début de soirée.



Une vue du futur collège Louis-Merle de Secondigny, tel qu'il devrait émerger à partir de début 2026, date prévisionnelle du début du chantier.

PHOTO SARL PELLEAU ET ASSOCIES

« Ce plan Collège 2050, nous ferons tout pour le réaliser »

CORALIE DÉNOUES
Présidente du Conseil départemental

Comme prévu, le nouveau collège Louis-Merle, qui sera doté d'un internat de 32 places, sera en capacité d'accueillir 400 élèves. Une possibilité d'extension à 500 élèves a été intégrée (lire par ailleurs). Il comprendra de 13 à 17 divisions, une classe Ulis (Unité locale d'inclusion scolaire) et une classe UPE2A destinée aux élèves allophones. Son ouverture est programmée durant l'hiver 2027-2028. Le premier coup de pioche, quant à lui, devrait avoir lieu début 2026. A terme, l'actuel collège sera démolit « afin de travailler sur le parvis du nouvel établissement et la sécurisation de son entrée », précise Coralie Dénoues, présidente (divers droite) du Conseil départemental des Deux-Sèvres. Ce plan Collège 2050 est issu d'une

réflexion engagée il y a deux ans en lien avec le décret tertiaire, qui oblige à aller vers une sobriété énergétique pour ce type de bâtiments. L'actuel collège Louis-Merle, de type Pailleton, n'avait plus d'avenir dans ce contexte. Le nouveau collège, lui, « sera économe financièrement et en termes d'énergie », insiste Coralie Dénoues. « Tout un travail a été entrepris sur la luminosité, l'aoustique, les matériaux. Il tra ainsi plus loin que la réglementation environnementale 2020, avec une performance supérieure de 34 % aux exigences fixées. Il s'agira aussi du premier collège du département à géothermie ». Des panneaux photovoltaïques seront installés. La volonté est de créer des espaces fonctionnels, avec en plus des salles de classe, des secteurs dédiés à l'administratif, au médico-social (infirmier, bureau de l'assistante sociale) et un pôle vie scolaire des

enfants. La cour sera elle aussi segmentée en trois zones : sportive, dédiée à la promenade et adaptée aux cours en extérieur. Des zones ombragées seront d'ailleurs aménagées. « Le verdissement des cours est une des politiques lancées. Elle concerne aussi les collèges dits pivots, ceux qui ne fusionneront pas ou ne fermeront pas. »

Coralie Dénoues voit dans cet investissement un « signal fort adressé à la ruralité et à la légalité des chances de réussite des élèves issus de ces territoires ». Une conception qui n'est bien sûr pas partagée par ceux qui, du côté de L'Absie voire de Mazières-en-Gâtine, l'assimilent plutôt à une restructuration douloureuse. Le Département consacre 25 mil-

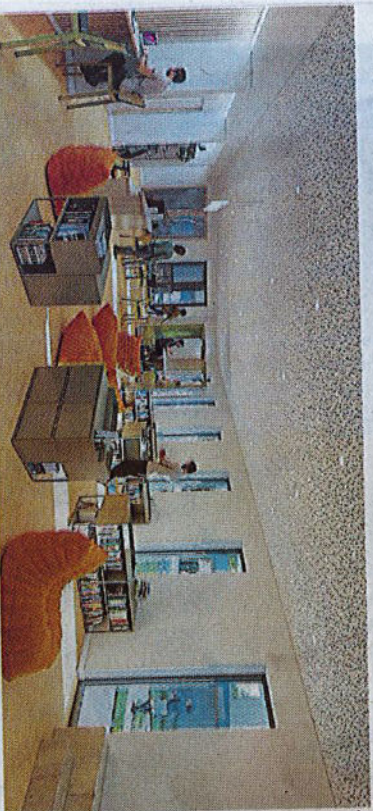
Fabien GOUAULT

A SAVOIR

Une fermeture déjà anticipée ?

À la rentrée, le collège Louis-Merle accueillera 258 élèves. Les effectifs ont été étoffés par l'arrivée d'une partie des collégiens auparavant scolarisés à L'Absie, établissement qui a fermé ses portes en cette rentrée. Dans un contexte démographique défavorable, le dimensionnement du futur établissement – une capacité d'accueil de 400 élèves, voire 500 en cas d'extension – interroge. Faut-il voir une forme d'anticipation

liée à l'hypothétique fermeture du collège de Mazières-en-Gâtine, distant d'une petite quinzaine de kilomètres ? Pour ce dernier établissement, « le moratoire destiné à prendre le temps du dialogue se poursuit » et « il n'y a pas de date » quant à son échéance, assure Coralie Dénoues. L'élue convient néanmoins que le futur collège Louis-Merle sera « en capacité de s'adapter en fonction des décisions qui seront prises ».



Le futur CDI sera propice au travail.

PHOTO SARL PELLEAU ET ASSOCIES